

Pour une “politique” de la langue: la Délégation à la langue française de Suisse romande (DLF)

Jean-François De Pietro - Marie-José Béguelin

“Il me semble qu'en matière de langue, comme dans les autres matières, le gouvernement ne doit jamais perdre de vue que l'impératif premier qui s'impose à lui est, conformément à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui est inscrite dans la Constitution, d'assurer l'égalité des citoyens et la totale liberté de leur expression. La première qualité de la parole d'un citoyen dans un pays démocratique, c'est qu'elle est libre.”

(P. Encrevé, 1995, 369)

Un mot d'histoire: pour participer à la francophonie

Pour comprendre ce que représente la DLF de Suisse romande, il convient de se replonger dans l'atmosphère de l'été 1990, date où le Conseil supérieur de la langue française, présidé par le premier ministre de l'époque Michel Rocard, a proposé une série de rectifications et de simplifications de l'orthographe française. Ces propositions, portant sur des points très limités, ont néanmoins suscité de vives polémiques dans les médias, éclipsant presque, dans l'actualité de l'époque, les prémices de la guerre du Golfe... On a vu paraître alors de nombreux articles avec des titres du genre "La dictée profanée", ou encore des textes caricaturaux, accumulant sur le plus court espace possible tous les mots pour lesquels une modification avait été proposée, etc.

A ces réactions, habituelles en pareil cas, s'ajoutait en Suisse romande l'expression d'une amertume: en effet, les Romands n'avaient pas été associés aux travaux préparatoires, contrairement aux Québécois et aux Wallons. A cette plainte, Bernard Cerquiglini, délégué général du Conseil supérieur de l'époque, avait eu beau jeu d'objecter la difficulté de rencontrer en Suisse un interlocuteur habilité: Québécois et Belges disposaient d'un Conseil de la langue française, mais pas la Suisse, où les pouvoirs sont extrêmement dispersés en raison de la structure cantonale. Comme le signalait en 1990 la journaliste Anna Lietti, cette situation d'éclatement a comme conséquence ultime, en matière de langue et d'éducation, qu'un canton pourrait très bien entériner la disparition du circonflexe sur *abîme*, et un autre maintenir ce circonflexe...

La conséquence immédiate et positive de cette crise a été la création de la DLF, instituée pour représenter la Suisse romande dans les différents groupes de travail qui, à l'échelle des pays francophones du nord, se penchent sur l'avenir et la diffusion du français, sa place parmi les autres langues européennes, sa position dans les technologies de l'information, sa présence dans l'information scientifique et technique, etc.: autant de problèmes qui excèdent largement ceux, très médiatisés, de l'orthographe ou de la "féminisation" du langage.

Des activités en prise sur les grands problèmes du moment

Les activités de la DLF, depuis sa création, ont été nombreuses et riches, malgré les moyens très modestes qui sont à sa disposition. Parmi ces activités, il faut d'abord mentionner le suivi des dossiers dévolus aux délégués et les contacts réguliers que ceux-ci entretiennent avec leurs homologues des autres pays francophones.

La Délégation a ainsi pu faire entendre sa voix dans les débats liés aux *rectifications orthographiques* et y développer sa propre position, faite d'une volonté de concertation et de coordination, mais aussi d'un désir d'informer plutôt que de contraindre, afin que les francophones, en toute connaissance de cause, puissent participer démocratiquement à la définition des usages futurs. C'est là le sens de la brochure qu'avec l'aval de la CIIP, la Délégation a éditée et diffusée auprès de l'ensemble du corps enseignant. Le succès rencontré par cette brochure (rééditions, invitations à la présenter devant divers publics, demandes de diffusion par une association belge et par le *Fichier français*, responsabilité d'une édition spéciale, en "orthographe rectifiée", du quotidien *Le Matin*, etc.) montre qu'il est possible de mettre en discussion sur la place publique, de façon sereine, des questions langagières d'intérêt général.

La DLF a également abordé les questions relatives à *l'égalité des sexes dans les pratiques linguistiques*. Invitée à rédiger un avis à ce sujet par la Ministre de l'éducation d'un des cantons romands, elle a organisé un débat autour de Mme M.-L. Moreau, coauteure du *Guide de féminisation des noms de métier* édité par la Communauté française de Belgique. M.-J. Béguelin et J.-F. de Pietro ont d'autre part rédigé un chapitre sur la situation de la "féminisation" en Suisse romande pour un numéro spécial de la revue belge *Français & Société* (n° 10, 1999, pp. 30-44).

Parmi les enjeux actuellement importants pour la langue française, ceux qui concernent les *nouvelles technologies* ne sont pas les moindres. La DLF suit et encourage donc les initiatives qui visent à assurer une présence de la langue française sur les "autoroutes de l'information" et sur la "toile" — comme on surnomme joliment l'internet en français. Eric Wehrli est ainsi intervenu dans des colloques internationaux sur "Le français et les langues scientifiques de demain", ou "Multimédias et enseignement des langues". La Délégation a aussi co-organisé un Séminaire sur la "La rédaction technique" (Bruxelles, 1997); à travers deux contributions, elle y a présenté des outils didactiques originaux pour approcher ces types textuels particuliers que représentent les écrits scientifiques et techniques (cf. Béguelin, 2000; de Pietro & Matthey, 2000).

Enfin, comme on peut s'y attendre, c'est également dans le domaine des *situations de contacts linguistiques* et de la gestion du *plurilinguisme* que la DLF tente de développer une réflexion originale, fondée sur les spécificités de la situation linguistique en Suisse. En 1996, à l'occasion du colloque "Les langues et leurs images", la DLF a par exemple édité une brochure intitulée *L'état des langues en Suisse*, dans laquelle sont présentées quelques tendances actuelles de la dynamique des langues dans ce pays. L'an dernier, G. Lüdi et F. Grin ont représenté la Suisse à Québec, lors d'un Séminaire (également co-organisé par la DLF), sur "La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation". A diverses reprises, l'un ou l'autre délégués ont ainsi eu l'occasion de présenter la situation du français en Suisse et de proposer une réflexion sur ce que devrait être la promotion d'une langue dans un contexte d'ouverture et d'encouragement du plurilinguisme: une langue fortement ancrée dans son territoire, enrichie de ses contacts avec les autres langues nationales ou issues de la migration, objet de représentations, d'investissements affectifs et sociaux (Matthey [éd.] 1997); mais aussi une langue dont les locuteurs peinent à assumer leur identité, et expriment une certaine insécurité linguistique, sous diverses formes dont la crainte largement fantasmatique d'une "germanisation rampante" n'est pas la moins intéressante (de Pietro 1995)...

***"La langue est pour le citoyen, et non le citoyen pour la langue"* (Klinkenberg, 1995, 62)**

N'est-ce pas là que réside le principal enjeu d'une politique de la langue: contribuer à ce que les acteurs sociaux réfléchissent aux relations multiples, complexes, qu'ils entretiennent avec le langage, de façon à ce qu'ils puissent l'aborder sous tous ses aspects et dans les meilleures conditions possibles, puisque, finalement, l'usage c'est eux, c'est NOUS! Et si, à nos yeux, l'Etat doit s'investir dans une telle mission, c'est non pour rappeler une fois encore les citoyens à la norme, mais pour les impliquer dans les grands débats relatifs non seulement à l'avenir des langues particulières, mais aussi à la gestion et à la sauvegarde du patrimoine linguistique de l'humanité. Informer, c'est donc, pour nous, une manière de redonner ses droits au citoyen : car qui décide en définitive du "bon usage" en matière d'orthographe? de féminisation? de choix de langues?... Dans sa conception de la politique linguistique, la DLF rejoint ainsi la position de la Communauté française de Belgique, telle qu'elle est

exprimée sous la plume de J.-M. Klinkenberg: “si la langue doit être une réalité vivante pour chaque francophone, c’est en la lui confiant qu’on y parviendra. Or, comment pourrait-il s’investir dans sa langue si on ne cesse de lui répéter qu’il n’en est pas le propriétaire mais tout au plus un locataire, constamment surveillé et gourmandé?” (1994, 96).

Présente dans les grands débats qui, à l’aube du 3ème millénaire, agitent la langue française, la DLF entend fonder son action sur l’expérience propre à un pays traditionnellement plurilingue. Cette position est aujourd’hui pleinement reconnue par ses partenaires, comme l’a montré, par exemple, la tenue à Neuchâtel en 1996 de la Rencontre annuelle des Conseils et Délégations, réunissant les représentants des organismes belge, français, québécois et suisse romand, rencontre qui a fourni l’occasion d’un débat public sur les effets d’une politique linguistique; comme l’a montré également la récente nomination de M.-J. Béguelin au sein du *Conseil supérieur de la langue française*, composé d’une vingtaine de membres et présidé par le premier ministre français Lionel Jospin.

Bibliographie

Encrevé, Pierre (1995). La «qualité de la langue»: une question de politique linguistique?. In J.-M. Eloy [Ed.], *La qualité de la langue? Le cas du français*. Paris: Champion, p. 367 - 378.

Klinkenberg, Jean-Marie (1994). A qui appartient la langue? *La Revue Nouvelle*, 90 - 97.

Klinkenberg, Jean-Marie (1995). Pour une politique de la langue française. *La Revue Nouvelle*, 54 - 71.

Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (1994). Service de la langue française et Conseil supérieur de la langue française, Bruxelles.